Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_18-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-18

Objet de la délibération
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Lors de la séance du 12 février 2026, le Conseil Municipal a estimé les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption de son compte administratif.

Le Conseil Municipal ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique pour l'année 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Le résultat définitif de la section de Fonctionnement 2025 est de 461 931.08 €.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_18-DE

Pour rappel, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068), tandis que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Le besoin de financement est le suivant :

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture 2025	- 384 460.66 €
RAR en dépenses	32 923.67 €
RAR en recettes	53 902.10 €
Besoin de financement 2025	**363 482.23 €**

En conséquence, le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 6 mai 2026

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter de façon définitive le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
  - Au compte 1068 (Investissement) : 400 000,00 €
  - Au compte 002 (Fonctionnement) : 61 931.08 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

MAIRIE de TREMEVEN
29 (Finistère)